

## **COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE**

**Compte-rendu de la réunion du jeudi 4 octobre 2018 à 17 h 00**

**Petit Salon de l'Hôtel de Ville**

### **ORDRE DU JOUR**

## **Direction Développement, services urbains & énergie**

### **Mission Développement durable et solidaire**

1. Rapport sur la situation de la Ville de Metz en matière de développement durable
2. Charte d'engagement pour l'adaptation et l'atténuation du changement climatique dans le domaine de l'eau du bassin Rhin-Meuse
3. Points divers

---

### **Etaient présents, sous la présidence de : Monsieur René DARBOIS, Adjoint au Maire**

- Monsieur Guy CAMBIANICA, Adjoint au Maire, Membre titulaire
- Monsieur Jean-Louis LECOCQ, Adjoint au Maire, Membre titulaire
- Monsieur Jacques TRON, Adjoint au Maire, Membre suppléant
- Madame Bérangère THOMAS, Conseillère Municipale, Membre titulaire
  
- Monsieur Franck ROGOVITZ, Chef de la Mission Développement Durable et Solidaire

### **Etaient excusées :**

- Madame Béatrice AGAMENNONE, Adjointe au Maire, Membre titulaire
- Madame Marie Anne ISLER BEGUIN, Conseillère Déléguée, Membre titulaire
- Madame Marylin MOLINET, Conseillère Déléguée, Membre suppléant

Monsieur DARBOIS ouvre la séance à 17 h 00 en excusant les membres ne pouvant pas être présents.

**1<sup>er</sup> Point** : Rapport sur la situation de la Ville de Metz en matière de développement durable année 2017

Le rapport sur la situation de la Ville de Metz en matière de développement durable répond aux exigences de la loi Grenelle 2 et à son décret d'application du 17 juin 2011 demandant aux collectivités de plus de 50 000 habitants l'établissement annuel d'un tel rapport.

Il doit être axé sur les cinq finalités de développement durable inscrites à l'article L 110-1 du Code de l'Environnement, à savoir la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent, la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations, l'épanouissement de tous les êtres humains, et la transition vers une économie circulaire, et comporter d'une part, le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité, et d'autre part, le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.

Les principaux résultats obtenus par la mise en œuvre de son plan d'actions en faveur du développement durable et solidaire sont déclinés dans le présent rapport. Sa rédaction s'appuie, et pour la dernière année avec l'adoption de notre Agenda 21 3<sup>ème</sup> génération par délibération du 31 mai 2018, sur les trois axes d'orientations stratégiques du second Agenda 21 à savoir : être une collectivité exemplaire, diminuer significativement nos émissions de gaz à effet de serre, préserver l'environnement et les ressources pour les générations futures, développer une ville harmonieuse et le vivre ensemble. Ce rapport trace également quelques perspectives pour les années à venir.

**Avis favorable à l'unanimité.**

**Point 2** : Charte d'engagement pour l'adaptation et l'atténuation du changement climatique dans le domaine de l'eau du bassin Rhin-Meuse

Avec l'adoption de son nouvel Agenda 21, la Ville de Metz a souhaité réaffirmer son engagement dans l'atténuation et l'adaptation de son territoire au changement climatique.

Ainsi, deux objectifs stratégiques ont été fixés dans ce domaine, à savoir :

- viser la neutralité carbone en 2050 (avec un premier objectif de réduction de 40% des émissions du territoire d'ici 2030) et réduire les conséquences du changement climatique ;
- adapter le territoire aux dérèglements climatiques actuels et à venir.  
Une quinzaine d'actions ont d'ores et déjà été identifiées dans l'Agenda 21 pour atteindre ces objectifs.

Le Comité de bassin Rhin-Meuse, qui rassemble par grand bassin versant hydrographique toutes les parties prenantes de la gestion des ressources en eau (collectivités locales, industries, agriculteurs, Etat), a adopté en février 2018 son plan d'adaptation et d'atténuation au changement climatique pour les ressources en eau de l'Est de la France. Ce plan propose des solutions concrètes et fédératrices pour l'ensemble des acteurs de terrain au titre du volet « eau » et encourage les solutions basées sur le génie écologique en zones naturelles, rurales mais aussi urbaines.

Dans cette continuité, en tant qu'acteur et utilisateur des ressources en eau et en collaboration avec le Syndicat des Eaux de la Région Messine (SERM), la Ville de Metz souhaite s'engager aux côtés de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, en signant la charte d'engagement pour l'adaptation et l'atténuation du changement climatique dans le domaine de l'eau et à prendre une part active, dans le cadre de son domaine de compétence, à l'adaptation du bassin Rhin-Meuse au changement climatique.

**Avis favorable de la commission à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur DARBOIS lève la séance à 18 h 15.

Le Président de la Commission :



René DARBOIS